

Le mélange de langues au Maroc : L'arabe marocain au contact du français, le conflit d'ordre

Hassan TAKROUR

Univ. Ibn Tofail - Kénitra,
CNRST – URAC 56, Maroc

Abstract :

This paper examines the morphosyntactic behavior of the segments inserted in mixed statements resulting from the simultaneous use of Moroccan Arabic and French in contact in Moroccan context. It is moreover known that the contact of the two languages in the same statement generates a conflict of order between, on the one hand, the matrix language (mother tongue of the speaker) which prescribes its morphosyntactic constraints to enshrined constituents, and on the other, the enshrined language (foreign language of a functional order) which attempts to preserve its morphosyntactic framework within the mixed statement.

Keywords: Languages contact, matrix language, embedded language, system morpheme, content morpheme.

Résumé :

Cet article s'interroge sur le comportement morphosyntaxique des segments insérés dans les énoncés mixtes résultant de l'usage simultané de l'arabe marocain et du français en contact dans le cadre de la pratique langagière innovante du code switching en contexte marocain. Le contact des deux langues dans un même énoncé génère un conflit d'ordre au sein de celui-ci entre, d'un côté, la langue accueillante (langue maternelle du locuteur) qui cherche à prescrire ses contraintes morphosyntaxiques aux constituants enchâssés. Et de l'autre, la langue hôte (langue étrangère d'ordre fonctionnel) qui cherche à imposer son ordre au cadre morphosyntaxique de l'énoncé.

Mots-clés : contact de langues, alternance codique, énoncé mixte, langue matrice, langue enchâssée, activation simultanée, morphème du système, morphème du contenu.

Introduction

Cet article se propose d'examiner les modalités de combinaison structurelles et lexicales suivant lesquelles se combinent les énoncés mixtes utilisés dans le discours mixte au Maroc. Il s'agit plus précisément de la pratique langagière d'alternance codique impliquant la paire des langues, l'arabe marocain (désormais AM) et le français (désormais FR). Dans ce sens, l'une des questions majeures à laquelle cet article tente de répondre est de savoir s'il est possible, sur le plan structuro-lexical, de fonder une distinction nette entre la pratique langagière du code switching et les autres formes des pratiques langagières reconnues en contexte marocain, telles que le parler hybride

et l'argot jeune.

Pour ce faire, il nous importera d'étudier le comportement morphosyntaxique des segments insérés dans les énoncés mixtes résultant de l'usage simultané des deux langues en contact, l'arabe marocain en tant que langue maternelle-véhiculaire et le français en tant que langue étrangère-fonctionnelle.

En effet au Maroc, en voulant désigner immédiatement et de manière non ambiguë une entité qu'il voudrait nommer en français, le locuteur est souvent confronté au problème de la compétence linguistique en français, parfois au déficit lexical, ou encore à d'autres contraintes extralinguistiques. Il peut alors premièrement abandonner son intention communicative et se taire, deuxièmement adapter ses propos à ses moyens d'expression en combinant des énoncés mixtes où la langue maternelle (l'arabe marocain) est la langue accueillante ou la langue matrice (désormais LM) au sens de Myers-Scotton (1993/a), alors que le français est la langue hôte ou la langue enchâssée (désormais LE), (Myers-Scotton, 1993 a).

Les combinaisons bilingues sont donc composées d'éléments structuraux appartenant à l'AM et au FR. Par ailleurs, les segments constitutifs faisant partie des deux codes métissés s'alternent et se juxtaposent de manière à remplir la condition symétrique, sans se conformer à l'exigence combinatoire des unités bilingues formées en LM. Une telle exigence postule qu'au moins un des constituants immédiats de la LM doit renfermer des segments de la LE. Il s'agit en fait de la base sur laquelle peut s'établir « *une phrase bilingue de propositions unilingues* » (Mackey, 1976 : 428).

1. Considérations méthodologiques

1.1 Délimitation de l'objet de recherche

Dans cet article, il nous importera d'étudier la pratique langagière innovante d'alternance codique impliquant l'AM et le FR. En fait, le contact des deux langues dans un même énoncé génère un conflit d'ordre. Il s'agit en fait de la langue matrice qui prescrit ses contraintes morphosyntaxiques aux constituants enchâssés. Ceux-ci, en s'encadrant dans l'énoncé s'efforcent à garder le cadre morphosyntaxique de la langue enchâssée, sinon imposer son ordre au cadre morphosyntaxique de l'énoncé.

Il s'agit de vérifier si le passage d'une langue à une autre est fortuit. Ou encore, s'il est soumis à des contraintes syntaxiques, entre autres, le nombre et la structure des syntagmes complémentaires insérés dans la

projection maximale. De même, le degré d'activation des morphèmes de la langue matrice en rapport avec celui des morphèmes de la langue enchâssée.

1.1. Problématique de la recherche

Le présent propos se propose d'étudier, du point de vue qualitatif, les comportements de l'accommodation morphosyntaxique, développés par les segments enchâssés dans le cadre du code switching AM-FR, et ce, selon l'environnement morphosyntaxique auquel ils tentent de s'attacher. Il s'agit de voir quels mots ou groupe de mots sont dits en français ou en arabe marocain. À quel endroit de l'énoncé mixte apparaissent-ils ? Et quelles sont les modalités morphosyntaxiques qu'ils développent pour qu'ils puissent se rattacher aux structures qui les entourent ?

Quand il y a un conflit d'ordre entre la langue matrice (l'arabe marocain) et la langue enchâssée (le français) au sein d'un énoncé mixte, quel ordre semble-t-il prépondérant ? Est-ce celui de l'arabe marocain ou celui du français ? Et quelle est la fonction pragmatique de celui qui l'emporte pour le locuteur ?

1.2. Corpus

Le corpus que nous analyserons dans cet article se compose essentiellement d'énoncés mixtes que nous avons recueillis des échanges de parole se déroulant dans divers espaces d'interlocution au Maroc. Ainsi, pour constituer notre corpus, nous avons enregistré des échanges de parole entre jeunes locuteurs sur les ondes des chaînes radio privées suivantes : Hit-radio, Radio Mars, Radio 2M. D'autres énoncés mixtes sont collectés lors des débats ouverts du forum international d'étudiants 2019 où les jeunes se livrent à des démonstrations d'avis en l'absence de toute pression ou du cadre formel à respecter, ce qui fait surgir le discours mixte où l'AM et le FR sont massivement alternés.

Ensuite, les énoncés recueillis sont présentés accompagnés des symboles suivants :

- La lettre en majuscule représente le prénom du locuteur.
- L'abréviation "LN" indique le statut sociolinguistique de celui ou celle qui produit l'énoncé mixte, c'est-à-dire Locuteur Natif.
- Le numéro indique le classement de l'énoncé dans le corpus.

1.3. Système de transcription adopté

Consonnes

ʔ Coup de glotte (glottale)	ʒ Spirante cacuminale sonore
b Occlusive bilabiale sonore.	ʃ Spirante cacuminale sourde
f Spirante labiodentale sourde.	g Occlusive vélaire sonore
m Occlusive bilabiale sonore.	k Occlusive vélaire sourde
d Occlusive dentale sonore	ɣ Spirante vélaire sourde.
t Occlusive dentale sourde.	x Spirante vélaire sourde
ḏ Occlusive dentale sonore	q Palatale emphatique.
ʈ Dentale emphatique	ɛ Laryngale spirante sourde
n Occlusive nasale dentale sonore	h Laryngale spirante sourde
z Spirante dentale sonore	h Laryngale sourde
s Spirante dentale sourde	r latérale vibrante sonore
ʂ Sifflante emphatique sourde	l Vibrante linguale latérale.
w Semi-voyelle postérieure arrondie prononcée <i>-wa</i> devant une consonne normale et /u/ après une consonne normale	y Semi-voyelle antérieure étirée prononcée <i>-ya</i> devant une consonne normale (1) et /-i/ après une consonne normale

Voyelles

a arrière-ouverte-orale	ə Le <i>chewa</i> , voyelle neutre employée pour séparer l'usage de trois consonnes successives.
i Voyelle brève arrière-fermée- orale	a Voyelle longue arrière-étirée- orale-ouverte
u Voyelle brève arrière- arrondie-orale-fermée	i: Voyelle longue arrière-étirée- orale fermée
e Voyelle brève arrière mi- ouverte (en syllabe brève)	u Voyelle longue avant-arrondie- orale fermée

2. Analyse structurale du corpus

2.1. L'alternance codique ou le code switching AM-FR

2.1.1. Délimitation du concept

Le phénomène de l'usage simultané de deux codes linguistiques au sein d'une même conversation s'est vu attribuer de nombreuses désignations. Ainsi, tout d'abord Weinreich (1968) évoque les termes d'« interférence linguistique ». En second lieu, Mackey (1976) mentionne le concept d'« interférence bilingue ». En troisième lieu, Hamers et Blanc (1983)

parlent d'« alternance de codes ». Finalement, Myers-Scotton (1993 a) et (1993/b) se sert de la terminologie de « système d'insertions ». Toutes ces terminologies ont été employées pour désigner l'interchangeabilité de deux codes insérés l'un dans l'autre, mais « seul celui qui pose le squelette morphosyntaxique de l'énoncé est perçu par les locuteurs comme langue parlée, sans reconnaître forcément l'usage d'un second code » (El Minaoui, 2002 : 165).

En fait, les appellations pour désigner cette pratique langagière innovante ne manquent pas : code switching, alternance codique, discours mélangé, ou encore « rencontre d'habitudes linguistiques » (Charnet, 1999), « heurt de deux langues » (Lafont, 1997). Perçue jusqu'à une date récente comme « une pratique langagière déviante, marginale et transitoire » (Gumperz, 1989 : 73), l'alternance codique suscite un intérêt certain dans la littérature -olinguistique (psycho- et socio-).

Il est entendu, d'un point de vue général, comme une manifestation d'un « bilinguisme idéal » (Weinreich, 1953) ou encore comme « un stade intermédiaire dans l'évolution d'une langue ou d'une variété de langue » (Gardner-chloros, 1983 : 25). Mais également, comme un signe de « décadence linguistique » selon la terminologie de Hoffmann (1991), d'« inculture ou de mutilation linguistique » (Mabrou, 2010 : 66).

D'autres travaux sont venus apporter à la notion du Code Switching beaucoup plus d'approfondissement et, partant, en préciser la portée significative et méthodologique, non seulement en fonction de la diversité des situations où deux langues (ou deux variétés de langue) ou plus se trouvent, d'une façon ou d'une autre, en contact, mais aussi, en fonction des particularités de ceux qui manipulent les systèmes linguistiques mélangés.

Parfois, l'activité des interactants se définit comme une contextualisation (Gumperz, 1982). Celle-ci permet de mettre une emphase, de maintenir ou de changer un aspect du contexte discursif, de ce fait, elle devient en soi et pour soi un moyen pour interpréter l'énoncé. Ainsi, « en changeant de langue, les locuteurs bilingues donnent à leur interlocuteur un indice pour interpréter l'énoncé » (Alby et Migge, 2007 : 58). Par exemple, s'il faut le prendre au sérieux ou, au contraire, s'il a une visée ironique.

Dans les lignes qui suivent, nous examinerons, les mécanismes lexicaux et morphosyntaxiques générant la construction des énoncés mixtes dans le cadre de la pratique langagière innovante du mélange de langues AM-FR.

2.1.2. Sur le plan structurel

Souvent quand il s'agit de mélanger l'AM et le FR dans un même énoncé, la notion d'usage implique que l'individu bilingue a la possibilité d'employer l'une ou l'autre langue. Parallèlement à cela, il doit posséder "une compétence minimale dans l'une ou l'autre langue" (Hamers et Blanc, 1983 : 26). Cette compétence est souvent perceptible à la lumière des usages langagiers qui pourront nous renseigner si l'individu bilingue est plus ou moins dominant dans l'une des deux langues pour un domaine ou un sujet déterminé.

Dans une version ultérieure dite Modèle du Niveau Abstrait¹, Myers-Scotton dissèque la compétence langagière du locuteur bilingue en faisant l'examen de la structure lexicale abstraite et complexe des deux codes mélangés. Elle parle des lemmes² responsables de toutes les entrées abstraites dans le lexique mental du bilingue, et qui entretiennent des rapports étroits avec la structure lexicale (Levelt, 1989 cité par Myers-Scotton, 1993/a : 49). Les lemmes sont dotés de trois niveaux de la structure lexicale qui sont présents lors de la production de l'alternance codique, mais ne sont pas forcément activés en même temps.

Ainsi, dans les exemples ci-dessous, nous analyserons les entrées abstraites suivant lesquelles est déclenchée l'activation de la structure lexicale abstraite et complexe de l'AM et du FR. Il s'agit tout d'abord de repérer les paramètres du plissement des lemmes de la langue dominée ou enchâssée (le FR) aux contraintes morphosyntaxiques de la langue dominante ou matrice (l'AM) responsables de toutes dans le lexique mental du bilingue

2.1.3. Activation du lexique mental bilingue

Normalement, la distribution insertionnelle des éléments lexicaux de LE insérés dans la structure morphosyntaxique de LM diffère selon la langue qui fournit le cadre morphosyntaxique au syntagme complémentaire de l'énoncé.

¹ C'est un modèle introduit en 1995 et réajusté dans des travaux ultérieurs 1997, 2001 et 2002

² Ce sont les formes canoniques d'un item (*masculin singulier d'un nom ou d'un adjectif, infinitif d'un verbe*) contenant des aspects syntaxiques, morphologiques et sémantiques. Non seulement elles constituent la force conductrice derrière la construction de la structure de surface par le locuteur, mais aussi ils assurent l'association des informations conceptuelles aux fonctions grammaticales.

A. Les entrées lexicales abstraites structurellement dirigées

Corpus 1

- N. LN. 17:** kanə-t ənd-i wəhəd ma copine quwwa:sa
- J'avais une copine qui avait le mauvais œil.
- B. LN. 18:** daymən ka-nħut li-hum l-musahama dyal-i fuq l-comptoir.
- Je leur dépose toujours ma cotisation sur le comptoir.
- S. LN. 19:** walakin kayn-a wəhəd l-possibilité kbir-a f~ l-marəreb baš n-nas y-fahm-u ħuqu:q l-məra.
- Mais, il y a une grande possibilité pour que les Marocains respectent les droits de la femme.
- H. LN. 20:** ʔana dər-t wəhəd une faute ʔanni bqi-t šabra
- La faute que j'ai commise c'est que j'ai trop patienté.

➤ Les items du Syntagme Nominal : le constituant nominal mixte

Dans les énoncés (17) et (18) le verbe et la flexion se soumettent aux règles morphosyntaxiques de l'AM qui joue ainsi le rôle de Langue Matrice. En effet, dans l'exemple (18) le substantif déterminé "comptoir" constitue avec la préposition arabe marocaine de lieu [fuq]"sur" un constituant prépositionnel mixte formé essentiellement d'un constituant nominal en FR précédé d'une préposition en AM [fuq]. Celle-ci précise le rapport entre le complément et l'élément auquel il se rapporte.

Dans l'énoncé (17), nous constatons que le SN français "ma copine" est employé avec un morphème de système de la matrice (l'AM), à savoir [wəhəd]"un" dans une construction nominale mixte dont la structure est la suivante : [wəhəd+ adjectif possessif + substantif]. En fait, c'est une structuration issue de la matrice de l'AM en ce sens que l'usage de l'item (morphème de système) [wəhəd]"un" déclenche, conformément aux contraintes morphosyntaxiques de la langue maternelle (l'AM), l'insertion de la structure | wəhəd + possessif + substantif|.

L'insertion d'îlots internes³ dans une structure avec [wəhəd], comme dans (17) est praticable tant que la structure morphosyntaxique de l'AM

³ Les îlots internes sont des constituants intermédiaires de la langue enchâssée. Elles font partie d'une projection maximale de la langue matrice. Dans le deuxième Modèle

le permet. Le morphème de système [waħəd] combiné à un substantif français peut être précédé soit d'un article indéfini comme dans la structure : [waħəd+ un/une+ substantif FR], soit d'un adjectif possessif suivant la structure : [waħəd+ ma/mon+ substantif FR] comme dans l'énoncé (20).

De même, dans le constituant nominal dans l'énoncé (19), le substantif enchâssé "possibilité" obéit aux règles de l'AM, dans la mesure où l'adjonction du déterminant "waħəd" à un nom déterminé ne pourrait être grammaticalement et stylistiquement possible – à part la construction prédicative de l'indéfini "waħəd"– qu'à travers l'article défini "l-". C'est pourquoi le locuteur de l'énoncé (19) antépose l'article arabe marocain "l-" au lieu de l'article défini français "la".

Dans l'exemple (18), le constituant nominal (en gras) obéit à la structure mixte, | article morphème de système + substantif morphème de contenu |. En effet, en tant que système linguistique établissant le squelette morphosyntaxique de l'énoncé (18), l'AM prescrit ses règles de base en fournissant l'article défini à signifiant "l-" qui précède le substantif français inséré. Ainsi, l'impact structurel systématique de l'AM sur le constituant du SN est démontrable selon deux aspects d'analyse bien précis.

- **L'aspect morphosyntaxique**

L'article défini du français "le" qui précède normalement les substantifs français du genre masculin se transforme en l'unique article défini de l'AM "l-". Celui-ci, conformément aux règles morphosyntaxiques de l'arabe marocain, fait écho à son déterminé et participe dans sa naturalisation. En effet, dans l'exemple (18) la transformation de l'article du FR "le" est opérée par le locuteur, non seulement pour éviter toute difficulté articulatoire, mais aussi, en vue de rendre le substantif plus compatible aux normes morphosyntaxiques de la langue maternelle, ipso facto, il sera mieux intégré dans l'énoncé.

Cependant, contrairement à ce qui a été édité dans l'approche de Caubet et Boumans (voir Boumans et Caubet, 2000) concernant les tendances de l'article défini en AM⁴, l'énoncé (19) met exergue une propriété de

dit *Matrix de Language Frame*, C. Myers-Scotton (1993/b) évoque que les *îlots internes* revêtent de nombreuses structurations, les plus abondantes sont celles qui sont composées de construction mixte à base nominale ou adjectivale. Les constituants nominaux ou adjectivaux îlots internes s'insèrent dans des structures régies par la langue matrice.

⁴ A propos de l'approche de D. Caubet et L. Boumans, il y a lieu de noter que les deux

l'article arabe marocain "l-". Ainsi, nous y constatons que le substantif français "possibilité" qui devrait théoriquement être précédé de l'article défini français du genre féminin "la" est cependant accompagné de l'article défini de l'AM "l-", ce qui constitue un cas spécifique à notre corpus.

En somme, il ressort des exemples ci-dessus que la règle de Boumans (2000) concernant les articles définis du français {l', les} qui précèdent les substantifs insérés (en gras) a été violée dans notre corpus.

- **L'aspect phonologique**

Dans les énoncés (18) et (19), les lexèmes français insérés réagissent du point de vue phonétique aux règles de l'AM dans la mesure où l'adjonction de l'article défini "l-" aux signifiants à élément consonantique initial simple d'articulation non alvéolo-palatale « s'accomplit normalement sans modification formelle » (Youssi, 1992 : 141).

Cependant, Quant aux lexèmes français dont la première consonne a une articulation alvéolaire ou prépalatale : {/t/, /d/, /s/, /z/, /r/, /n/, /ʃ/, /ʒ/, /tʃ/, /dʃ/}, l'article défini "l-" s'assimile avec celle-ci comme dans les énoncés mixtes 21, 22, 23, 24, 25, 26 et 26 :

Corpus 2

- M. LN 21 :** huwwa daba **d-détail** lli ma kayən-š
- En fait, maintenant c'est le détail qui manque.
- O. LN 22 :** ka y-gul-u li-ya xaṣṣ **d-dessin** xaṣṣ t-kun-i ka t-rasm-i məzyan
- On me dit que le dessin est exigé, il faut que je dessine bien.
- M. LN 23 :** layla dər-t li-k **r-remix** dyal smiyyat layla labas eli-k bixir
- J'ai fait le remix des prénoms, est-ce que tu vas bien Leila.
- M. LN 24 :** radi n-əti-w-hum n-nəmra **t-téléphone** dyal-k.
- Nous leur donnerons ton numéro de téléphone

chercheurs ont dégagé une tendance concernant l'article défini de l'arabe marocain (l-) qui divise les articles définis du français en deux catégories : (le) devient (l-), l'unique article arabe marocain avant un substantif français inséré. {la, les, l'} restent en français, tout en occupant la position syntaxique de (l-).

M. LN 25 : dak s-stress faš ka t-kun f~l-xedma u nta ma eendə-k ma y-ddar

- Le stress dû au temps libre quand tu n'as rien à faire.

D. LN 26 : baš had n-nombre de donneurs y-kbər

- Pour que ce nombre de donneurs se multiplie

➤ **Les items du Syntagme Adjectival : insertion de l'adjectif français**
Nombreux sont les cas qui illustrent l'insertion d'un adjectif français qualifiant un substantif de l'arabe marocain.

- **Les adjectifs épithètes**

Corpus 3

A. LN. 27: məlli ka-nšuf duk l-wlidat f~lbərd ka-nhəs b~wahəd š-šafaqa **déchirante**

- Quand je vois ces petits enfants en train de se geler j'éprouve de la pitié.

Ce constituant nominal mixte comporte l'adjectif français "déchirante" qui qualifie le substantif arabe marocain [š-šafaqa] "la pitié". Cette postposition de l'adjectif (morphème du contenu) s'explique par deux raisons : tout d'abord, parce que les règles morphosyntaxiques de l'AM le requiert. En second abord, parce qu'en FR l'adjectif "déchirante" se positionne dans le même ordre. Pourtant, il ne faut pas admettre que ce genre d'insertion est soumis à une combinaison partagée et ayant un ordre commun, mais plutôt, il est dû à « une caractéristique relative à la langue matrice, à savoir la détermination » (Ziamari, 2008 : 108).

- **Les adjectifs prédicatifs**

Ziamari (2008) détermine de nombreuses possibilités dans lesquelles la matrice de l'arabe marocain régit l'insertion des adjectifs prédicatifs de la langue encadrée (le FR).

Corpus 4

I. LN. 28: məlli ka-nqmae wəld-i ka n-həs bli kənt **agressif** məa-h.

- Quand je réprime mon enfant, j'ai l'impression d'être agressif].

Comme le montre l'exemple (28) l'adjectif prédicatif français "agressif" peut être inséré dans une structure arabe marocaine constituée de la copule [kan + adjectif] "il était + adjectif". L'adjectif français peut également être inséré dans une structure phrastique de l'AM où il s'enchaîne avec la copule zéro dans la forme négative continue [maši + agressif] "non pas + agressif" ou la forme négative discontinue [ma...š +

agressif]“ne...pas + agressif”. De même, « l’adjectif français peut s’insérer dans le même entourage syntaxique que certains verbes de l’AM » (Boumans et Caubet, 2000 : 137) comme dans l’exemple [ka t-ban + agressif]“tu as l’air agressif”.

➤ **Les items du Syntagme Verbal : le constituant verbal mixte**

L’application de la règle morphologique du syntagme verbal en arabe algérien de Boumans et Caubet (2000) à l’arabe marocain permet de déduire que tous les verbes français du premier groupe (se terminant par -er) peuvent intégrer les indices de conjugaison de l’AM tout en prenant en considération la condition de la préfixation et/ou de la suffixation des indices de personne.

Corpus 5

LN. 29: l-wlidat ka y-tbluka-u quddam le public

- Les enfants se figent devant le public

Il est à constater que l’insertion du verbe français dans l’exemple (29) est souvent classée comme emprunt linguistique car les verbes français qui constituent des morphèmes de contenu (radical du verbe) subissent une opération de moulage dans le système linguistique accueillant (l’AM). Ce dernier fournit les morphèmes de système entre autres, la préfixation et la suffixation indice de la personne du pluriel.

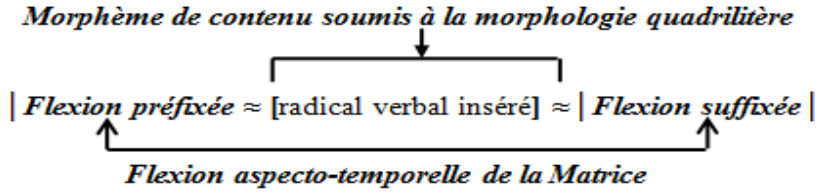
En alternance codique AM-FR, la construction verbale mixte⁵ se manifeste par l’enchâssement du radical du verbe français en tant que morphème du contenu qui se plie⁶ aux règles de la flexion de l’arabe marocain. Celle-ci constitue le morphème du système qui prescrit le cadre morphosyntaxique au syntagme verbal. D’ailleurs, pour mieux comprendre cette construction mixte, nous noterons, en effet, qu’elle ne diffère pas des structurations décrites plus haut. Il s’agit en fait, d’une co-contribution des deux systèmes linguistiques impliqués qui disputent l’ordre de l’énoncé : la matrice syntaxique de l’AM et le FR en tant que langue enchâssée.

La construction verbale mixte sera donc le résultat de l’insertion du verbe français qui subit l’impact morphologique de la flexion arabe marocaine.

⁵ Ce genre d’insertion est souvent considéré comme un emprunt linguistique puisque les verbes insérés sont profondément intégrés dans la structure morphosyntaxique du système linguistique d’accueil (LM). En fait, dans notre étude, ce n’est qu’une construction mixte résultant du conflit d’ordre entre les deux systèmes linguistiques impliqués, la LM et la LE.

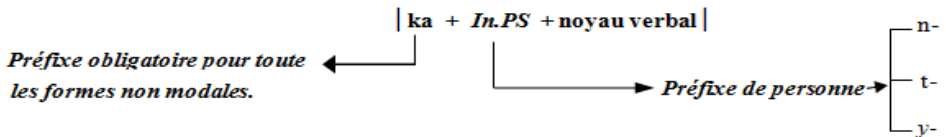
⁶ Se soumettre aux contraintes morphosyntaxiques de la langue matrice, d’où le terme « pliement », c’est-à-dire, soumission ou encore dépendance.

Celle-ci consiste essentiellement dans deux morphèmes du système qui sont syntaxiquement pertinents, à savoir l'aspect et le temps. En effet, le passage du verbe français par la morphologie de l'arabe marocain est conçu selon la structure suivante :



D'ailleurs, en arabe marocain, le prédicat verbal est compatible avec les modalités d'aspect comme dans toutes les autres variétés de l'arabe. Par ailleurs, l'aspect, qui est obligatoirement exprimé fournit une première orientation du procès selon « la dichotomie : caractère achevé ou inachevé du procès, autrement dit, accompli ou inaccompli » (Youssi, 1992 : 59). En plus de cet aspect de la nature du procès, tout prédicat verbal ou élément verbal membre de ce prédicat est conçu selon d'autres aspects, entre autres, l'aspect de l'action ou celui de la notion exprimée par le verbe.

Dans la forme aspectuelle de l'inaccompli, la flexion verbale (aspect, temps, personne, nombre, genre) consiste en « un paradigme préfixé formé d'un préfixe obligatoire pour toutes les formes non modales (indication de faits généraux) et d'un préfixe porteur de personne » (Caubet, 1983 : 5). Ces éléments flexionnels se présentent selon la structure morphosyntaxique qui suit :



Corpus 6

- I. LN. 30:** ʔana **lanci-t** concours de danse hall
 – J'ai lancé un concours de danse hall.
- C. LN 31:** ʔana heyyed-t les vidéos kaml-in **supprimi-t-hum** mən facebook
 – J'ai supprimé toutes les vidéos de mon compte Facebook.
- C. LN 32:** ma eummər-i ma **participi-t** f~ši haʒa dyal t-téléphone bhal hakka
 – Je n'ai jamais participé par téléphone à une émission comme celle-ci.

Les exemples du corpus (6) mettent en évidence des radicaux verbaux qui sont issus de verbes français de premier groupe. Ces radicaux sont enchâssés dans le cadre morphosyntaxique d'énoncés construits sur la base de la matrice de l'AM. Ainsi, l'indice personnel sujet "-t" suffixé aux radicaux français est un signe de la forme aspectuelle de l'accompli. En fait, le suffixe "-t" de la première personne du singulier s'analyse comme étant le sujet, ce qui fait du syntagme verbal un porteur, à la fois, du verbe (y compris l'indice personnel sujet) et du sujet (ou le complément zéro). De même, il « contient en son sein les traces d'une relation prédicative (le verbe et le complément zéro) » (Caubet, 1993 : 3). Les radicaux français "lanc", "supprim" et "partcip" épousent la morphologie de la matrice syntaxique, dans la mesure où ils se plient à la flexion verbale de l'arabe. Ceci implique de nombreux changements tant sur le plan phonologique que sur le plan morphologique : du point de vue phonologique, il y a lieu de noter que « l'insertion phonématique de l'indice personnel sujet aménage des structurations syllabiques conformes à celles que le système privilégie » (Youssi, 1988 : 215). Normalement, « les indice personnel sujet de l'accompli s'intègrent au thème verbal nu sans changement pour celui-ci » (Youssi, 1992 : 44). Cependant, les exemples du corpus (6) indiquent l'occurrence d'un élément vocalique /i/ de jonction qui se positionne comme intermédiaire entre le radical verbal enchâssé et l'indice personnel sujet.

En réalité, cet élément vocalique est un indice de modification canonique que les modalités aspectuelles entraînent pour les verbes arabes marocains de schème bilitère "CCa" comme dans les verbes : [eta], [qra] et [kla] qui épousent, après avoir subi les contraintes de la modalité aspectuelle de l'accompli (Modalité passé), le schème "CCiC", ce qui implique respectivement les formes suivantes : [eti-t], [qri-t] et [kli-t]. D'ailleurs, en dépit de leurs schèmes trilitères comme dans l'énoncé (30), quadrilatères ou encore quintilitères attestés dans les énoncés (31) et (32), les radicaux enchâssés subissent une modification phonologique relative aux schèmes bilitères.

Un fait parmi d'autres qui explicitent ce phénomène phonologique, c'est que le locuteur n'opère pas un dépouillement de la voyelle finale /e/ de la syllabe entravée des verbes français du premier groupe. Plutôt, il nous semble qu'il se contente d'« une coalescence » (Youssi, 1988 : 214-216) de cette voyelle réduite ainsi, en phonème /i/⁷.

⁷ En arabe marocain, le phonème final /i/ suffixé aux radicaux enchâssés peut résulter de la forme 3M de l'accompli qui est dictée par l'absence d'une forme dite "infinitive", comme dans les langues qui possèdent cette forme indéterminée. La

Du point de vue morphologique, les radicaux enchâssés adoptent la morphologie des verbes bilitères “CVC” et quadrilatères “CVCCVC” défectueux tant à l’accompli qu’à l’inaccompli, puisqu’ils reçoivent l’élément de jonction /i/ (Modalité passé) et l’indice personnel sujet postposé (Modalité aspectuelle).

Il ressort de cette analyse que les verbes français se soumettent à la morphologie de la matrice de l’AM. Celle-ci prescrit l’ordre de sa flexion au constituant verbal mixte au moyen des deux morphèmes de système, l’aspect (accompli) et le temps (Modalité passé).

➤ **Les items du syntagme adverbial : insertion des adverbes français**

Les adverbes français peuvent, eux aussi, s’encaster dans la matrice syntaxique de l’AM. Mais, leur utilisation est beaucoup moins importante dans le code switching AM-FR que d’autres constituants tels que : le substantif, le verbe et l’adjectif. En effet, cela pourrait être dû à deux principales raisons : premièrement, « la grande diversité des adverbes en arabe marocain » (Barillot, 2001 : 125). Deuxièmement, les adverbes français ne sont pas du tout du même type, à l’exception de certains « adverbes de manière qui semblent très productifs dans le code switching AM-FR, en ce sens qu’ils jouissent d’une certaine liberté syntaxique » (Ziamari, 2008 : 118).

Cependant, même s’ils sont plus fréquents que d’autres constituants, les adverbes n’ont pas réussi à trouver dans les modèles insertionnels un cadre théorique qui permet de les classer et de les distinguer en fonction de la classe : morphème du contenu / morphème du système. Mais aussi, en fonction de leur indice d’ancrage (par rapport à une portion de l’énoncé ou à l’ensemble de l’énoncé) dans le processus des insertions. Le caractère hétérogène des adverbes insérés crée parfois des ambiguïtés quant à la distinction entre morphèmes de système et morphèmes de contenu.

Dans ce qui suit, nous discuterons les types des adverbes encastés, ainsi que le degré du plissement de ceux-ci aux exigences de la matrice syntaxique, tant au niveau du positionnement et du fonctionnement (morphème de système/ morphème de contenu) qu’au niveau d’ancrage dans l’énoncé. En fait, la question de l’ordre matriciel établi par rapport aux enchâssements des adverbes sera donc abordée à partir de l’examen des traits ci-dessus.

forme 3M est une catégorisation plus simple (thème verbal nu) dont les caractéristiques principales sont l’indétermination et la latitude de prévoir les variations morphologiques (pour plus de détail, voir Youssi, 1992 : 214-216).

Corpus 7

H. LN. 31 : etey-na-k **suffisamment** dyal l-weqt
- On t'a laissé suffisamment de temps.

Alors ?ana daba šaddi-t l-bac

O. LN. 32 : - Alors, je suis bachelière.

?ana ħa:s bi-k nit **bien**

A. LN. 33: - Je te comprends bien.

R. LN. 34 : ?ana ma mħazzeb-š **définitivement**

- Je ne suis pas partisan définitivement.

L'énoncé (31) affiche l'insertion d'un adverbe de manière français "suffisamment". Ainsi, du point de vue formel, il est à constater que l'élément enchâssé jouit d'une liberté syntaxique remarquable, en ce sens qu'il peut précéder ou suivre l'élément qu'il caractérise dans l'énoncé. Cette flexibilité dans les positions syntaxiques des adverbes enchâssés est due essentiellement à leur nature en tant que morphèmes de contenu qui peuvent se réaliser dans les deux langues. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas concernés par des exigences bien déterminées et bien strictes qu'ils doivent prescrire à d'autres constituants de l'énoncé. Du contraire, c'est eux-mêmes qui sont dirigés par d'autres éléments syntaxiques plus forts au niveau de la construction mixte.

Dans l'énoncé (31) l'adverbe inséré est un morphème du contenu qui détermine le prédicat verbal. Il est soumis à l'impact du syntagme verbal à propos duquel il se charge de préciser la valeur de manière ou d'aspect du procès. Parfois, la position de l'adverbe au début de l'énoncé, comme dans l'exemple (32), peut servir à thématiser la manière ou l'aspect du procès.

Quant aux énoncés (33) et (34) où les adverbes enchâssés assument la fonction de déterminants par rapport aux participes passif "mħazzeb" et actif "ħa:s", il y a lieu de noter que les adverbes de manière "bien" et "définitivement" forment des collocations avec le participe actif et le verbe auxquels ils se rattachent. En fait, ce sont des expressions utilisables en AM mais pas en FR, dans la mesure où dans l'énoncé (34) l'adverbe de manière "définitivement" adopte la même distribution et s'emploie avec les mêmes verbes que l'adverbe marocain [f-marra]"définitivement". Tout comme l'adverbe "bien" qui revêt les mêmes traits de distribution et d'usage que l'adverbe marocain [məzyan]"bien".

Corpus 8

M. LN. 35: n-εayt-u li-k **demain** meā ṣ-ṣbaḥ
- On t'appelle demain matin.

Les adverbes de temps peuvent également s'insérer dans une construction mixte. Tout comme les adverbes de manière, les adverbes de temps jouissent d'une flexibilité dans les positions syntaxiques grâce à leur nature de morphèmes de contenu syntaxiquement libres. En effet, dans les énoncés ci-dessus, les adverbes de temps du français s'enchâssent comme le seraient des adverbes de l'AM en discours monolingue. Ils n'ont pas besoin de déterminants (articles, démonstratifs, adjectifs ou prépositions) pour exprimer leurs rapports avec le reste de l'énoncé.

Corpus 9

W. LN. 36: ka t-ṣdeq **effectivement** wa:qε-a li-k
- En fin de compte, c'est ce qu'il t'arrive

L'examen du corpus montre également que les adverbes d'affirmation peuvent aussi s'insérer dans une construction mixte. La particularité de la flexibilité syntaxique et la liberté de se positionner est attestée lors de l'enchâssement de ce genre d'adverbes français dans un énoncé mixte à base de l'AM.

Certains de ces adverbes établissent des collocations avec les verbes auxquels ils se rattachent comme il est indiqué dans l'énoncé (36). Effectivement, l'adverbe français enchâssé "effectivement" détermine la copule verbale [kayn]. Il épouse la même distribution et accompagne les mêmes types de verbes que l'adverbe marocain [nit] "effectivement".

Corpus 10

M. LN. 37: **pourquoi** had l-qadiyya
- Pourquoi cette affaire ?

L'insertion des adverbes interrogatifs est aussi attestée dans les constructions mixtes résultant du code switching AM-FR. L'adverbe français "pourquoi" est inséré dans une construction qui obéit à la structuration adoptée dans la modalité interrogative en AM. Ainsi, les contraintes morphosyntaxiques que celle-ci prescrit, stipulent que « *si la question porte sur le repère prédicatif, il y aura une relation d'identification avec pour un premier terme un adverbe interrogatif* » (Caubet, 1993 : 25), et ce, suivant la structure suivante : |adverbe interrogatif + démonstratif invariable de proximité + (l-) + substantif objet de l'interrogation |.

La position de l'adverbe interrogatif en tête de l'énoncé n'est cependant pas obligatoire. De même, le recours à cette construction interrogative rappelle le respect des règles de l'AM, ce qui renforce les principes de base du modèle scottonien de *Matrix Language frame*⁸.

➤ **Les items du syntagme prépositionnel : Insertion des prépositions et des conjonctions**

Corpus 11

A. LN. 38: **Bon**, ka n-gul radi nəmš-i llə-bhər f~l-weekend, **mais** ka təlqa d-dənya kull-ha zham
- Bon, je me dis : je vais à la plage le weekend, mais elle est toute saturée.

N. Barillot (2001 : 126) avance que « les conjonctions de coordination et les mots de liaison français qui peuvent s'insérer dans la construction phrastique de l'AM sont souvent remplacés par d'autres en AM ». Il y a quelques conjonctions qui sont exclues de la règle de BARILLOT. Ce sont celles qui apparaissent dans la construction soit pour expliquer soit pour argumenter ce qui a été dit en AM comme le montre l'exemple (38). De même, l'insertion des prépositions françaises dans un énoncé en AM reste très rare dans le code switching AM/FR.

Conclusion

Dans cet article, nous avons étudié les modalités d'intégration morphosyntaxique et lexicale que développent les segments du français enchâssés dans la structure de base de l'arabe marocain. L'analyse structurelle du corpus a fait ressortir que les énoncés mixtes dont se servent les jeunes Marocains dans les échanges de parole quotidiens entre pairs sont émaillés de nombreuses traces qui manifestent l'activation plus ou moins simultanée des deux codes impliqués, l'AM et le FR.

Par ailleurs, l'activation des entrées lexicales abstraites chez le locuteur dont la langue maternelle est l'AM lui permet d'insérer des segments du française dans la structure de base de la langue maternelle. Ces derniers subissent tout un processus de moulage morphosyntaxique dont les opérations majeures sont l'intégration morphologique et la fusion syntaxique avec les structures de la langue accueillante.

⁸ Il s'agit d'un modèle qui s'annonce applicable, rigoureux et valide à une paire de langue particulière comme celle de [AM-FR] n'a pas cessé d'être révisé et réajusté depuis sa première version apparue dans l'ouvrage de (C. Myers-scotton, 1993/a). Et ensuite les versions (Myers-scotton, 1993/b, 1995, 1997) jusqu'à la récente version présentée dans l'ouvrage (Myers-scotton, 2002).

Ces modalités d'intégration morphosyntaxique aboutissent à la combinaison d'énoncés bilingues mixtes de proposition unilingue (dominance d'un code sur l'autre). En ce sens que suite à l'insertion des segments français, un conflit d'ordre est déclenché au sein de l'énoncé mixte entre, d'un côté, la langue matrice, l'AM qui cherche à prescrire ses contraintes morphosyntaxiques aux constituants enchâssés. Et de l'autre, la langue enchâssée, le FR qui cherche à imposer son ordre au cadre morphosyntaxique de l'énoncé. L'examen des structures mixtes indique que la langue matrice finit par imposer le sien. D'où la soumission des constituants inséré (substantifs, verbes, adjectifs, adverbes et conjonctions) à la grammaire de l'AM.

Les conditions syntaxiques qui ressortent de l'analyse prouvent, en effet, le degré d'activation de l'AM lors de la combinaison des énoncés bilingues. Ainsi, l'ordre morphosyntaxique de la langue maternelle semble prépondérant vu qu'elle est la langue qui a structuré la personnalité du locuteur dans l'enfance et tout au long de la vie.

Bibliographie

ALBY Sylvie et MIGGE Bettina, (2007). « Alternances codiques en Guyane française. Les cas du Kali'na et du nenge » in, *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane : Regards croisés*, IRD Éditions, Paris.

BARILLOT Naïma, (2001). « Code switching arabe-marocain/français. Remarques générales et aspects prosodiques » in, *Comment les langues se mélangent. Code Switching en Franco-phonie*, Paris, L'Harmattan.

BOUMANS Louis et CAUBET Dominique, (2000). « Modelling Intrasentential Code Switching. A Comparative Study of Algerian/French in Algeria and Moroccan/Dutch in the Netherlands » in, *Arabic as a Minority Language, Contribution to the Sociolgy of Language* 83, Jonathan Owers (éd.), Mouton de Gruyter.

CAUBET Dominique, 1983, *La Détermination en arabe marocain*, Université Paris 7, Collection ERA 642, Laboratoire de Linguistique Formelle, Paris.

CAUBET Dominique, (1993). *L'Arabe marocain : phonologie et morphosyntaxe*, tome I, Éditions Peeters, Louvain, Paris.

CHARNET Christoph, (1999). « “Ana je pose la question” ou quelques façons de parler de locuteurs marocains : étude de manifestation du contact linguistique » in, *Les Langues du Maghreb et du sud méditerranéen*, MANZANO, F. (sous la direction de), Rennes, P.U.R.

EL MINAOUI Leila, (2002). « Arabe marocain, Tamazight et français. L'alternance codique chez un travailleur immigré d'origine marocaine »

in, *Comment les langues se mélangent : code Switching en francophonie*, Paris, L'Harmattan.

GARDNER-CHLOROS Philippes, (1983). « Code Switching : Approches principales et perspectives » in, *La Linguistique*, Vol. 19, Fasc. 2, Paris, PUF.

GUMPERZ John, 1982, *Discours Strategies, Studies in Interactional Sociolinguistics*, Cambridge University Press.

GUMPERZ John, (1989). *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, L'Harmattan.

HAMERS Josiane et BLANC Michel, (1983). *Bilinguisme et le Bilinguisme*, Bruxelles, Mardaga.

LAFONT Robert, (1997). *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan.

MABROUR Abdelouahed, (2010). « Productions plurilingues : Domaines et fonctions » in, *Émer-gences et prises en compte de pratiques linguistiques et culturelles innovantes en situations francophones plurilingues, Série : Actualité Scientifique*, Philippes Blanchet et Pierre Marti- nez (sous la direction de), Éditions des Archives Contemporaines, Paris.

MACKEY William, (1976). *Bilinguisme et contact de langues*, Paris, Klincksiek.

MYERS-SCOTTON Carol, 1993/a. *Social Motivations for Code Switching, Evidence from Africa*, Clarendon Press, Oxford.

MYERS-SCOTTON Carol, (2002). *Contact Linguistics. Bilingual Encounters and Grammatical Outcomes*, Oxford University Press.

YOUSSE Abderrahim, (1988). « Fieldwork "Fallouts" and The Linguistic Theory : Bi- and Multilate- ral Relations in The Phonematic Structure, with Evidence from Secret Languages » in, *Langues et Littératures*, Vol. 16, N° 3, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Rabat.

YOUSSE Abderrahim, (1992). *Grammaire et lexique de l'arabe marocain moderne* : Préface de David Cohen, Wallada, Casablanca.

ZIAMARI Karima, (2008). *Le code Switching au Maroc : l'arabe marocain au contact du français*, Paris, L'Harmattan.